



Délibération du Conseil Municipal

N° 08/03_2023

Le 13 mars 2023,

Le Conseil Municipal de la commune de La Verpillière,
Dûment convoqué le 7 mars 2023,

S'est réuni en session ordinaire, à la Maison Girier à 18h, Place du Docteur Ogier, sous la présidence de Monsieur Patrick MARGIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux en exercice, à l'exception de ceux qui, absents, avaient donné procuration :

Ali SMAOUI pouvoir à Monique GIRAUD

Étaient absents : Murat SOZERI, Clément BOUSQUET, Samira ACHOURI

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 25

Absents : 4

Procurations : 1

Votants : 26

Délibération affichée le : 17 mars 2023

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA FONDATION DE FRANCE

EN FAVEUR DES SINISTRES DE TURQUIE ET DE SYRIE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les violents séismes qui ont touché le sud-est de la Turquie et le nord de la Syrie le lundi 6 février 2023,

CONSIDERANT la volonté de la municipalité de participer au soutien des populations locales victimes de ses séismes,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OCTROIE une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 € à la Fondation de France sous la rubrique « Solidarité Turquie-Syrie ».

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et signer l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Fait à LA VERPILLIÈRE,

Le 13 mars 2023

Le Maire,

Patrick MARGIER

